

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Catherine GAY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOARD
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

ETAIENT ABSENT(E)S :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

17

VIE ASSOCIATIVE : Accompagnement des acteurs incontournables du territoire par la Ville.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Avignon s'appuie depuis longtemps sur un réseau d'acteurs culturels et sociaux qui font battre le cœur de notre ville : centres sociaux, associations, lieux culturels, Festival d'Avignon, espaces d'apprentissage... Ces structures sont bien plus que des partenaires : elles sont des piliers du vivre-ensemble et de la vitalité de nos quartiers.

Consciente du rôle essentiel de ces structures, la ville d'Avignon entend garantir la continuité et la qualité des services qu'ils offrent aux habitants, en leur donnant les moyens d'agir sur le long terme.

L'accompagnement des acteurs culturels et sociaux notamment se fait par des dispositifs concrets de subventions financières (subventions de fonctionnement avec les associations conventionnées ou subvention via des Appels à projets) ou de contributions en nature (mise à disposition de lieux, prêt de matériel...).

Leur action représente ainsi un levier essentiel et complémentaire de l'intervention municipale permettant d'agir au plus près des habitants et de renforcer durablement le vivre-ensemble dans les quartiers avignonnais. La Ville crée ainsi des opportunités pour que les habitants puissent se rencontrer, se découvrir et entrer dans une dynamique de partage.

C'est pourquoi nous souhaitons par cette délibération acter cet engagement municipal par l'adoption d'une nouvelle durée contractuelle de 10 ans, renouvelable une fois, pour ces acteurs locaux de la culture et de l'action sociale notamment.

Il s'agit particulièrement des conventions conclues avec :

- Maison Jean Vilar – Hôtel de Crochans,
- Association de gestion du Festival d'Avignon – Cloître Saint Louis,
- ISTS – Cloître Saint Louis,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- Echo musical de Montfavet – Bâtiment Place Marcel Laty,
- Collection Lambert – Hôtels de Caumont et de Montfaucon,
- L'association La fenêtre,
- L'association l'Espélido,
- L'association Espace Social et Culturel de la Croix des Oiseaux,
- Le centre social Montfleury – locaux de la MPT Montfleury.
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - ensemble des locaux de la Ville mis à disposition et nécessaire à l'exercice de certaines missions.

Il convient donc d'adopter des avenants aux conventions en cours, afin d'ajuster la durée d'occupation idoine. Ces acteurs sont les artisans du vivre-ensemble, de la solidarité et du rayonnement culturel de notre ville. Aujourd'hui, nous affirmons haut et fort notre volonté de leur offrir stabilité et visibilité dans leur action quotidienne.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la contractualisation d'une durée de 10 ans, renouvelable une fois, soit 20 ans maximum pour ces acteurs locaux de la culture et de l'action sociale notamment ;
- **FIXE** ces occupations à titre gracieux ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir, notamment les avenants.

ADOpte

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Anne GAGNIARD et M. Bernard Autheman ne prennent pas part au vote.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Mme Anne-Catherine LEPAGE

PARVENU A LA PREFECTURE LE 04/12/2025

ACTE PUBLIE LE 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :